

Cadre réservé à l'Administration

DOSSIER N° 2024/44187 BBV

SÉANCE DU 22 AOÛT 2024

Réf. : MK/2230053-

**M BRICOUT Xavier
Place Van Zeeland, 35/3
7060 SOIGNIES**

CERTIFICAT D'URBANISME N° 1

02 SEP. 2024

Monsieur le Notaire,

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n° 1 réceptionnée en date du **31** juillet 2024 relative à un bien sis rue de la Maladrie 32+, 7062 Naast cadastré Naast (3) section C n° 533N4, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

(1) (2) Le bien en cause :

1°a. se trouve en partie en zone d'habitat (à l'avant et à l'arrière de la parcelle) et en partie en zone agricole au plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09 juillet 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité; + prescriptions applicables pour le bien (articles D.II.24 et suivants du Code) ;

2° est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme (CoDT) approuvé en date du 01 juin 2017 ;

4°a. est repris sur les 4 cartes du schéma de développement communal à valeur indicative adopté définitivement par le Conseil Communal du 20 mars 2017 et applicable au 01 août 2017 dont les documents sont à disposition pour consultation sur le site www.soignies.be via l'onglet « documents utiles » ;

Sur la carte "Schéma des orientations planologiques : Est repris en partie dans une zone d'habitat rural à moyenne densité dont la densification préconisée est de 20 à 30 logements à l'hectare et en partie en zone de centre de village dont la densification préconisée est de 30 à 40 logements à l'hectare (à l'avant de la parcelle), en partie en zone non destinée à l'urbanisation (Zone agricole), et en partie dans une zone d'habitat rural à moyenne densité (à l'arrière de la parcelle) ; Est bordé par un couloir de liaison écologique à renforcer ou à créer

Sur la carte de la mobilité/schéma de circulation : Est bordé par une voie locale et par une liaison

AI4

t Ville de Soignies - DO2 Territoire & Cadre de Vie — Place Verte, n°32
B-7060 Soignies - urbanismeesoignies.be -Tel : 067/347,357-359-360

S SPORTIVE ,IdEYDs

mode doux et écologique et ou sociale et repris partiellement dans une zone destinée à l'urbanisation (A l'avant et à l'arrière de la parcelle) ;

Sur la carte et mesures d'aménagement : Est bordé par un couloir de liaison écologique à renforcer ou à créer ;

Sur la carte des contraintes : Est traversé par un réseau hydrographique/ruisseau ;

4^e. est repris dans un guide communal d'urbanisme adopté définitivement par le Conseil **Communal du 27 mars 2018 et applicable au 26 mai 2018 en partie dans une aire d'habitat rural à moyenne densité et en partie en aire de centre de village (à l'avant de la parcelle), en partie en aire rurale, et en partie dans une aire d'habitat rural à moyenne densité (à l'arrière de la parcelle) dont les prescriptions littérales générales et particulières à l'aire paysagère sont à disposition pour consultation sur le site www.soignies.be via l'onglet « documents utiles » ;**

7^a. Selon le PASH, bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées en assainissement collectif (Collecteur gravitaire dont l'existence est vérifiée) .

7^c bénéficie d'un accès à une voirie dont l'équipement en eau, électricité, pourra être vérifié sur <https://klim-cicc.be/information> pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, **compte tenu de la situation des lieux et est situé le long d'une voirie communale ;**

7^d est situé à l'atlas des chemins vicinaux (Traversé par les sentiers n°50 et n°46) ;

8° est repris sur la carte du KARST dans une zone calcaire du Carbonifère sous couverture, au sens de l'article D.IV.57.3° ;

12° Un permis d'urbanisme pour l'exploitation d'un dépôt de mitrilles par containers a été délivré par le Collège Echevinal en date du 08 décembre 1987 sous le n° 87/5576

Un certificat d'urbanisme n° 1 a été délivré par le Collège Echevinal en date du 20 mars 2006 sous le n° 2006/22094

Un certificat d'urbanisme a été délivré en date du 27 janvier 2022 sous le n° 2022/41404

Un permis d'urbanisme pour la pose d'un pertuis sur 58 m de long dans le cours d'eau « Le Grand Vivier » Cat. 3 — D.IV.22 a été délivré par le Fonctionnaire délégué en date du 23 décembre 2019 sous le n° 2019/39017 ;

13° La parcelle est bordée par le cours d'eau « Le Grand Vivier » classé en 3^{ème} catégorie.

13b° Sur la carte du LIDAXE, (Version 2), la parcelle est traversée par un cours d'eau non navigable de 3^{ème} catégorie tel que décrit à l'Atlas ; Est repris dans une zone complexe ;

14° La parcelle est reprise dans une zone d'aléa faible par débordement sur la carte des aléas d'inondation.

(2) Autres renseignements relatifs au bien : La rue de la Maladrerie a rencontré un problème d'avaloirs bouchés de juin juillet et août 2021 ;.

Observation

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information que vous désirez et vous prions d'agréer, Monsieur le Notaire, nos salutations distinguées.

Par Le Collège

Le Directeur général,

Pour la Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

(1) *Biffer ou effacer les mentions inutiles.*

(2) Compléter.

